

1. - **Semaine nationale de l'artisanat - Rappels -**  
- Chiffres clés -
2. - **Accidents du travail et maladies professionnelles -**  
- Prélèvements - Chiffres clés -
3. - **Directive services - Négociation paritaire -**  
- Ils ont dit... -
4. - **Les Brèves - L'agenda -**

## Rappels

L'UPA a signé le 1<sup>er</sup> mars 2004 un accord paritaire "relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes". Cet accord est progressivement mis en oeuvre par les branches professionnelles de l'artisanat.

Le projet de loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a pour ambition de supprimer dans un délai de 5 ans les écarts de rémunération évalués à 20%.

Depuis la loi PME d'août 2005 et comme le demandait l'UPA, les conjoints d'artisan bénéficieront bientôt tous d'un statut.

Retrouvez la "SNA" sur :  
[www.upa.fr](http://www.upa.fr)

Matériel d'information disponible auprès des UPA départementales.

## Chiffres clés

165.000 entreprises artisanales sont dirigées par une femme.

Un quart des apprentis et un tiers des salariés de l'artisanat sont des femmes.

80% des effectifs dans les activités de soins à la personne sont des femmes, contre 49% dans l'alimentation et 11% dans l'artisanat du bâtiment.

18% des créateurs et 32% des repreneurs d'entreprise artisanale sont des femmes.

## SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

### Les femmes à la "une" du 17 au 24 mars

*Présenter l'artisanat dans toute sa richesse et sa diversité, attirer de nouveaux publics vers les formations, les emplois ou les reprises d'entreprises offertes par le secteur, c'est l'objectif de la 5<sup>ème</sup> Semaine nationale de l'artisanat.*

Après la journée internationale de la femme fixée au 8 mars, le projet de loi pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dont l'examen par les parlementaires se prolonge, la femme sera également le fil conducteur de la cinquième Semaine nationale de l'artisanat du 17 au 24 mars. L'UPA et les Chambres de métiers et de l'artisanat, qui sont à l'initiative de cette Semaine, ont en effet voulu affirmer à quel point l'artisanat se conjugue aussi bien au féminin qu'au masculin. En effet, qu'elles soient apprenties, salariées, chefs d'entreprise ou conjointes d'artisan, les femmes occupent une large place dans l'artisanat. Alors qu'elles étaient jusqu'alors présentes surtout dans les activités des soins à la personne ; la modernisation des métiers leur permet aujourd'hui d'investir d'autres secteurs comme le bâtiment, la mécanique ou la boucherie qui ont longtemps été considérés comme des bastions réservés aux hommes. En outre, l'intérêt croissant des femmes pour l'entrepreneuriat semble se vérifier dans l'artisanat. Ce secteur qui connaît d'importants besoins de recrutement, qui est en recherche de main d'oeuvre qualifiée et de nouvelles compétences, et qui offre de nombreuses opportunités



de reprises d'entreprise, a tout à gagner à accroître son effectif féminin. D'où le titre de cette Semaine : "Les femmes, un atout pour l'artisanat". Au-delà de cette thématique, la Semaine nationale de l'artisanat a vocation à multiplier les occasions de rencontres entre le grand public et les acteurs de l'artisanat : découvertes d'entreprises, portes ouvertes de centres de formation, visites de chantiers... Toutes les initiatives seront les bienvenues.

### ENQUETE TPE

74% des patrons des très petites entreprises -TPE-, les entreprises de moins de 20 salariés, sont pessimistes sur le climat général des affaires, selon le baromètre trimestriel de conjoncture établi par Fiducial et l'Ifop.

Ce chiffre doit néanmoins être relativisé par la hausse de deux points des opinions optimistes par rapport au mois d'octobre et surtout par le fait que les chefs d'entreprise interrogés sont majoritairement optimistes pour leur propre activité.

La confiance des patrons de TPE dans les actions économiques du gouvernement progresse de 7 points à 34% de bonnes opinions.

Dans le domaine de l'emploi, 56% pensent que le contrat première embauche -CPE- "fera reculer le chômage des jeunes". En outre, l'enquête montre que 5% des TPE ont signé un contrat nouvelle embauches -CNE- depuis sa mise en place. Le taux atteint 16% dans les entreprises de 6 à 9 salariés et 24% dans celles de 10 à 19 salariés.

37% des contrats conclus ne l'auraient pas été sans l'existence du CNE selon cette enquête réalisée auprès de 1.000 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés, entre le 23 janvier et le 2 février.

### APPRENTISSAGE

Le nombre des apprentis a augmenté de 4% en 2005, atteignant 380.000 fin décembre. "La progression continue puisqu'en janvier 2006, on enregistre 24.000 nouvelles entrées, contre 20.000 en janvier 2005" s'est félicité le ministre de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion professionnelle des jeunes, Gérard Larcher.

# Accidents du travail et maladies professionnelles : un bon accord

Les partenaires sociaux se réunissaient le 28 février en séance conclusive de négociation sur les accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP). Ils ont abouti à un projet d'accord essentiellement dédié au renouvellement de la gouvernance de la branche Accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale. Avec les deux autres organisations d'employeurs, l'UPA a souscrit à ce texte dans la mesure où il réaffirme le principe d'une gestion strictement paritaire, y compris au sein des Caisses régionales d'assurance maladie -CRAM-, pour toutes les décisions touchant aux accidents du travail et maladies professionnelles. Cette évolution est d'autant plus positive que la réforme de l'assurance maladie de 1996, avait introduit dans les Conseils d'administration des CRAM des "personnalités qualifiées", dont le rôle avait tronqué le jeu du paritarisme, affaiblissant les positions prises par les



représentants des employeurs et des salariés, notamment en matière de prévention des risques. Par ailleurs, le principe de la solidarité entre les différentes branches professionnelles comme entre les différentes catégories d'entreprises, a été réaffirmé. Enfin, cet accord va permettre à quatre groupes de travail paritaire, "prévention", "chiffres-clé", "tarification", "réparation", de se réunir dans un délai assez bref. L'accord prévoit en effet, que ces groupes devront rendre leurs premières analyses à l'automne prochain.

## PRELEVEMENTS

# Baisse de la cotisation AGS



Pour faire face à la situation déficitaire du régime d'assurance chômage à la fin 2005, on se souvient que les partenaires sociaux avaient réussi à limiter à 0,08% la hausse des cotisations au 1er janvier 2006, les parts patronale et salariale augmentant chacune de 0,04%. L'UPA avait considéré que l'accord permettrait d'améliorer l'efficacité du système d'aide au retour à l'emploi, au bénéfice à la fois des demandeurs d'emploi et des entreprises confron-

tées à des besoins d'embauche. En outre, l'UPA avait d'autant plus accepté cette augmentation relative des prélèvements sur les entreprises qu'une baisse de la cotisation AGS était prévue en parallèle. C'est chose faite: l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés a baissé de 0,10 point la cotisation AGS à la seule charge des employeurs. Le taux de la cotisation est ainsi passé de 0,35% à 0,25% pour les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2006. Au final, si cette baisse limite fort heureusement l'impact négatif des augmentations de prélèvements, elle conforte aussi l'idée selon laquelle, aucune politique de développement des entreprises ne peut se concevoir sans appréhender la question du coût du travail dans sa globalité.

## Le principe du pays d'origine écarté au profit du principe du pays d'accueil

Les députés européens ont adopté le 16 février en première lecture la proposition de directive relative à la libéralisation des services dans l'Union européenne, dite directive Bolkestein. Ce texte, issu d'un compromis entre les deux principaux groupes parlementaires européens, le parti populaire européen et le Parti socialiste européen, supprime le très controversé "principe du pays d'origine" au profit de ce que l'on pourrait appeler le principe du pays d'accueil. Il prévoit en effet que c'est la législation du pays dans lequel est exercée l'activité de service qui s'applique. Par ailleurs, l'objectif tendant à favoriser la libre circulation des services et à réduire les obstacles bureaucratiques entre pays membres de l'Union est réaffirmé. Cette liberté de circulation pourra tout juste être entravée par les Etats membres pour des raisons d'ordre public, de sécurité publique, de protection de l'environnement et de santé publique. En outre, toutes les questions relatives à l'emploi et aux

relations du travail continueront à relever des réglementations nationales. Les représentants de l'artisanat sont satisfaits de cette issue. Néanmoins, la procédure de décision est loin d'être achevée puisqu'il revient à la Commission de rédiger une nouvelle proposition et de la transmettre au Conseil européen au printemps pour adoption par les "25". Particulièrement mobilisées sur le sujet, l'UPA et l'APCM ont donc convenu d'engager une démarche commune auprès de la Commission afin de faire valoir les intérêts du secteur.



### NEGOCIATION PARITAIRE

## Négociation sur la diversité dans l'entreprise

Dans le prolongement du projet de loi sur l'Egalité des chances, les partenaires sociaux ont engagé le 1er février une négociation visant à lutter contre les différentes formes de discrimination pouvant exister dans l'entreprise, à l'embauche et dans l'ensemble du parcours professionnel. Au cours de cette négociation qui reprendra le 30 mars, l'UPA aura à coeur de rappeler que les artisans et commerçants contribuent depuis plusieurs décennies à la cohésion sociale et à l'insertion professionnelle de toutes les populations, l'artisanat servant d'ascenseur social pour des individus d'origines diverses : Europe du Sud et de l'Est, Maghreb... De même, l'UPA ne manquera pas de rappeler que derrière la notion de diversité dans l'entreprise, se cachent souvent des difficultés liées au manque de qualification et à la faible employabilité des

personnes en recherche d'un emploi, le débat sur la diversité dans l'entreprise ne pouvant être dissocié des questions de formation. De ce point de vue, les récentes mesures prises en matière d'apprentissage et de professionnalisation témoignent d'une prise de conscience salutaire ; il n'en restera pas moins nécessaire de franchir de nombreuses étapes supplémentaires : revaloriser les métiers de l'artisanat, favoriser l'implantation de commerces de proximité notamment dans les banlieues, adapter l'offre de formation aux publics concernés... Enfin, l'UPA veillera à ce que cette négociation n'aboutisse pas à l'instauration de mesures contraignantes, inadaptées aux entreprises de petite taille, et qui auraient un effet inverse de celui escompté, à savoir que les artisans seraient finalement dissuadés d'embaucher.

### Ils ont dit...

*Le Parlement européen, par son vote du 16 février sur la proposition de directive "services", a exprimé sa volonté que la mise en place du marché intérieur des services se fasse dans le respect des droits des travailleurs, des consommateurs et de l'organisation des services publics.*

*Le Parlement européen s'est en effet prononcé en faveur de :*

- la disparition de tout risque de dumping social par l'exclusion du droit du travail du champ d'application de la directive ;
- la suppression du principe du pays d'origine ;
- la préservation des services publics ;
- l'exclusion du champ d'application de la directive des services sociaux ainsi que d'activités spécifiques participant à l'exercice de la puissance publique ou contribuant à la diversité culturelle.

*Le Premier ministre français demande à la Commission européenne de pleinement prendre en compte l'avis du Parlement européen pour la future proposition sur les services qu'elle présentera au Conseil.*

*Le Premier ministre rappelle que la France est favorable à la réalisation d'un marché intérieur des services, secteur dans lequel l'économie française, quatrième exportateur de services dans le monde, est particulièrement bien placée.*

*Le Gouvernement français veillera dans la suite des négociations à ce que le texte de la future directive maintienne l'ensemble des garanties nécessaires à la protection des droits des travailleurs et des consommateurs ainsi qu'à la préservation des services publics.*

*Communiqué diffusé le 16 février 2006 par les services du Premier ministre.*

## Régime social des indépendants

La Commission d'organisation des élections aux caisses RSI s'est réunie à deux reprises au siège de l'UPA en présence de représentants des organisations membres des listes "Santé-Retraite en mouvement" : les trois confédérations membres de l'UPA, la section commerciale de la CGAD, la FENARA et la Mutualité Française. A l'issue de l'examen des listes proposées par les régions et à la date du 1er mars, il ressort que des listes "Santé-Retraite en mouvement" ont été déposées pour 25 RSI sur 26 en ce qui concerne le collège des artisans, et pour 21 RSI en ce qui concerne le collège des commerçants. En outre, trois listes peuvent être considérées comme "apparentées" aux listes "Santé-Retraite en mouvement". Par ailleurs, sur les 26 circonscriptions électorales qui accueilleront une caisse RSI, on recense à ce jour un total de 93 listes déposées pour le collège commerçants et de 86 listes pour le collège artisans.

## Redéfinition du licenciement économique

C'est une évolution qui n'est pas passée inaperçue. Dans un arrêt rendu le 12 janvier dernier, la chambre sociale de la Cour de cassation a modifié sa jurisprudence en matière de licenciement économique. Elle estime désormais que "la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise" qui est l'un des critères justifiant les procédures collectives de suppression d'emplois, pourra prendre en compte des risques futurs. Ainsi, la Cour considère que le licenciement peut être nécessaire "pour prévenir des difficultés économiques à venir."

## Journées de la Construction

Les Journées de la Construction organisées par la CAPEB auront lieu les 26, 27 et 28 avril 2006 au Palais des congrès de Paris. Ce grand rendez-vous de l'artisanat du bâtiment qui n'avait pas eu lieu depuis 2001, coïncide avec l'année du 60ème anniversaire de la Confédération. "N'est-il pas temps de passer un nouveau contrat avec les artisans, de dresser un bilan et de dessiner des perspectives pour les prochaines années ?" La CAPEB qui a décidé de placer ces journées sous le signe de l'engagement, a d'ores et déjà choisi un slogan mobilisateur pour traduire cette volonté d'action collective : "Plus forts. Ensemble!".

## 11 métiers pour une immigration ciblée

Les services du ministère de l'Economie et des Finances ont listé onze métiers qui pourraient bénéficier d'une immigration sélective à court terme. Ils sont caractérisés comme étant en croissance et connaissant des difficultés de recrutement d'ordre structurel. Parmi ceux-ci figurent les ouvriers des travaux publics, les techniciens, ouvriers qualifiés et agents de maîtrise de la mécanique, les bouchers, boulangers, charcutiers, les ouvriers qualifiés du gros oeuvre et techniciens du bâtiment.

## 5 milliards d'euros

### d'exonérations de charges créent 250.000 emplois

"Pour un investissement de 5 milliards d'euros, le nombre d'emplois non qualifiés, créés ou préservés est en moyenne de 250.000". C'est l'avis formulé par Yannick L'Horty, Professeur à l'Université d'Evry, sur la base d'une étude du Centre d'études de l'emploi. Selon cette même étude, le coût net des mesures d'exonérations de charges serait de 10.000 euros par an et par emploi créé ou sauvegardé, la moitié de ces dépenses étant compensées par les économies réalisées sur le financement du chômage. Conclusion du Professeur quand on lui demande comment améliorer l'efficacité de ces mesures : "il faut de la stabilité, afin que les employeurs aient le temps de modifier leur comportement d'embauche".

### 17 FEVRIER

Entretien avec le président de l'UPA diffusé sur France inter aux environs de 19h55.

### 22 FEVRIER

Participation du représentant de l'UPA à la négociation sur l'assurance chômage, Patrick Liebus, à la réunion relative au statut des intermittents.

### 28 FEVRIER

Participation de Dany Bourdeaux chef de file de l'UPA, à la négociation paritaire conclusive relative à la branche "Accidents du travail et maladies professionnelles".

### 1<sup>er</sup> MARS

Entretien entre le Président de l'UPA et une délégation de la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans -FFCGA-.

Entretien du Président de l'UPA avec le Directeur Général de la Santé, le Professeur Houssin, concernant la lutte contre la grippe aviaire.

### 2 MARS

Entretien du Président de l'UPA avec Dominique-Jean Chertier, chargé par le Premier ministre d'une mission relative à l'amélioration du dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

### 7 MARS

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

### 8 MARS

Audition du Président de l'UPA par la commission des Affaires économiques du Sénat.

